

POSER DES CAPTEURS SOLAIRES SUR VOTRE MAISON

L'énergie solaire est une alternative aux énergies fossiles, particulièrement intéressante pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique. Dans le contexte actuel d'augmentation du prix des énergies, d'une médiatisation importante sur les énergies renouvelables et de la mise en place d'aides, le nombre d'installations ne cesse d'augmenter. Ce document peut vous guider dans votre réflexion et vos démarches.

Tout en prenant en compte les données techniques d'orientation et d'inclinaison pour une production optimale, il vous faudra réfléchir à la meilleure façon d'insérer cette installation sur une construction existante, et évaluer son impact sur le quartier et le paysage environnant. Un dossier de demande d'autorisation devra être constitué, et il devra être le plus précis possible.



Plusieurs critères vont guider les choix d'implantation

- Les conditions optimales d'exposition et d'inclinaison pour une production maximale.
- Les possibilités offertes par le bâtiment existant et ses annexes, le terrain...
- L'impact visuel des capteurs et leur apparence.
- Les contraintes financières.
- Les règles urbaines.

Pour mieux évaluer l'impact visuel des capteurs, déterminez les différents points de vue, proches et lointains, à l'aide de photos...

Renseignez-vous sur les prescriptions réglementaires

Contactez le service urbanisme ou le secrétariat de votre mairie ou de votre communauté de communes.

Un extrait du règlement d'urbanisme concernant la zone où se trouve votre habitation vous sera remis.

Quelques conseils pratiques

Implantez les panneaux en cohérence avec la composition architecturale du bâtiment.

Veillez au parallélisme et à l'alignement des plans et des lignes.

Étudiez toutes les solutions de pose sur les bâtiments annexes à la construction principale...

La création d'une dépendance (abri de jardin ou à vélos par exemple) peut permettre d'optimiser l'orientation. Privilégiez alors une implantation sur la totalité d'un versant bien exposé.

Si vous envisagez de poser les capteurs en toiture...

On ne peut cribler les toits traditionnels d'éléments disparates ou réfléchissants sans les dénaturer.

Veillez à regrouper les panneaux sur tout ou partie d'une toiture. Lorsque cela est possible, privilégiez les capteurs solaires sur un versant non visible du domaine public. L'exercice d'intégration est facilité sur une couverture de teinte sombre ou d'architecture contemporaine.

L'insertion des panneaux peut aussi être réfléchi pour former un élément architectural (brise-soleil ou marquise par exemple).



La démarche

1

Renseignez-vous auprès de votre mairie :

- demandez un extrait de règlement de PLU.
- vérifiez si vous êtes dans un espace protégé.
- retirez également à ce moment un formulaire de déclaration préalable de travaux.

2

Prenez rendez-vous avec les organismes de conseil :

- les conseiller.e.s de l'**Espace France Rénov'** vous aideront à déterminer vos besoins et les différentes possibilités d'installation.
- le **conseiller.e en architecture du CAUE** vous aidera à envisager ces différentes possibilités sur votre site.

3

Entourez-vous de professionnels qualifiés pour affiner votre projet et réaliser une estimation financière.

4

Constituez votre dossier de demande d'autorisation en prenant soin de respecter la liste des pièces nécessaires au dossier et en veillant à leur lisibilité. Une fois l'autorisation obtenue, vous pourrez commencer vos travaux.

Votre projet se trouve dans un espace protégé ?

- Abords de monument historique.
- Site patrimonial remarquable.
- Site inscrit ou classé.

Dans ce cas, votre demande sera soumise à l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Prenez connaissance des préconisations qui s'appliquent. Elles sont synthétisées, en fonction de votre situation urbaine, dans **Le guide d'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires dans la Région Centre-Val de Loire.**

En complément, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret.

UDAP : cité administrative Coligny, 131 rue du Faubourg Bannier 45000 Orléans - Mail : udap.loiret@culture.gouv.fr



Différents exemples de pose :

- 1 Pose en toiture
- 2 Pose en brise-soleil
- 3 Pose sur annexe
- 4 Pose au sol

Prenez rendez-vous pour préparer votre projet



L'espace conseil France Rénov' de l'ADIL 45-28, par sa mission d'information gratuite, objective et neutre du grand public, se trouve en première position lorsqu'un particulier sollicite des renseignements sur l'énergie solaire.

France Rénov' pourra vous conseiller par téléphone ou sur rendez-vous sur les détails techniques et économiques de ce type d'installation.

ADIL 45-28 1 bis rue Saint Euverte 45000 Orléans Tél : 02 38 62 47 07
adil@adil45-28.org

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Loiret, assure un conseil gratuit auprès des habitants du Loiret pour les informer et les conseiller sur leurs projets de construction, de réhabilitation ou de transformation, avec une réflexion sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur www.caue45.fr - « Prendre rendez-vous ».

CAUE du Loiret 32 avenue Jean Zay 45000 Orléans - Tél : 02 38 54 13 98 - contact@caue45.eu

À CONSULTER

photos France Rénov' et CAUE du Loiret

Le guide d'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires dans la Région Centre-Val de Loire.

DRAC Centre-Val de Loire, UDAP du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret